

## CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

### **DELIBERATION n° 2021/03/16-08-CA** **Approbation du compte financier 2020**

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 16 mars 2021, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

**Vu** le Code de l'Éducation,

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 175 et 211 à 214,

**Vu** l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

**Vu** les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

#### **Article 1 : approbation du compte financier**

Le Conseil d'administration, arrête à l'unanimité des membres présents et représentés, les éléments d'exécution budgétaires suivants :

- 7541 ETPT, dont 6301 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 1240 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 712 059 357 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 525 076 564 € personnel
  - 90 402 235 € fonctionnement
  - 96 580 558 € investissement
- 673 592€ de crédits de paiement dont :
  - 524 947 274 € personnel
  - 86 021 749 € fonctionnement
  - 88 704 568 € investissement
- 667 086 950 € de recettes
- -32 586 641 € solde budgétaire

## **Article 2 : exécution comptable**

Le Conseil d'administration arrête, à l'unanimité des membres présents et représentés, les éléments d'exécution comptables suivants :

- 15 013 439 € de variation de trésorerie
- 12 122 211 € de résultat patrimonial
- 23 936 936 € de capacité d'autofinancement
- 62 617 154 € de variation de fonds de roulement
- 11 646 501 € de résultat consolidé
- 15 446 483 € de capacité d'autofinancement consolidée
- 11 457 207 € de fonds de roulement brut consolidé

## **Article 3 : approbation du résultat**

Le Conseil d'administration décide d'affecter, à l'unanimité des membres présents et représentés, le résultat à hauteur de 12 122 211 € en report à nouveau.

## **Article 4 : transfert des réserves**

Le Conseil d'administration, suite à la création du BAIM au 1<sup>er</sup> janvier 2020, décide de transférer, à l'unanimité des membres présents et représentés, la somme de 35 656 842€ des réserves du budget principal vers celles du BAIM.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et les annexes sont joints à la présente délibération.

Membres en exercice : 36  
Quorum : 18  
Présents et représentés : 32

Fait à Marseille le 16 mars 2021,

**Eric BERTON,**  
Président d'Aix-Marseille Université

